

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/127

12 décembre 1996

(96-5301)

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

## DOMINIQUE

Déclaration de M. Norris Charles  
Ministre du commerce et de la commercialisation

Permettez-moi d'exprimer mes sincères remerciements et ma reconnaissance au gouvernement et au peuple de Singapour pour leur généreuse hospitalité et la parfaite organisation de cette Conférence.

Le préambule de l'Accord sur l'OMC nous rappelle constamment et de manière appropriée que cet organe doit orienter ses activités vers le relèvement des niveaux de vie des peuples, la réalisation du plein emploi et la croissance constante du revenu réel. Il reconnaît qu'il est nécessaire de faire des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les plus vulnérables et les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique.

Diverses études sur les résultats du Cycle d'Uruguay indiquent que son incidence sur le revenu et le bien-être mondiaux dépassera 200 milliards de dollars à la fin du siècle. Cependant, la plupart

international, certains pays en développement subiront en fait une perte de recettes d'exportation. Cela est particulièrement évident, affirment les auteurs de l'étude, pour les pays en développement dont les recettes d'exportation dépendent d'un petit nombre seulement de produits primaires, ceux qui sont tributaires d'un accès aux marchés préférentiel et ceux qui n'ont pas véritablement

ajustement économiques, dont beaucoup d'aspects échappent aux disciplines de cette Organisation, mais qui amélioreront incontestablement notre efficacité et notre compétitivité économiques.

Néanmoins, la Dominique et certains autres Etats membres de la Communauté des Caraïbes sont soumis à des contraintes qui freinent notre participation pleine et entière au système commercial multilatéral. Notre expérience à ce jour n'a pas été positive.

Il est très instructif de relever qu'en tant que Membre fondateur de l'OMC la Dominique n'a pas été en mesure de participer activement et de façon significative au Cycle d'Uruguay, faute de ressources. Nous ne pouvions même pas maintenir une présence permanente à Genève à cette époque. Comme beaucoup d'autres pays en développement, nous avons donc accepté un "engagement unique" négocié par d'autres Etats Membres, et nous devons maintenant faire face aux conséquences des engagements que nous avons contractés.

./.

La Dominique n'a pu jusqu'ici identifier aucun avantage tangible découlant de l'Accord sur l'OMC. Au lieu de cela, nous avons subi une érosion des marges préférentielles dont nous bénéficions pour notre principal produit d'exportation qui s'est traduite par une perte de parts de marché et de recettes d'exportation. Il s'en est suivi un recours porté devant l'Organe de règlement des différends concernant un produit d'un intérêt vital pour certains Etats des Caraïbes orientales. Notre expérience en tant que tierce partie devant le Groupe spécial n'a pas été très concluante.

Le mécanisme de règlement des différends est un élément capital pour offrir sécurité et prévisibilité au système commercial multilatéral. Il est